

Résolution du PS Migrant-es Suisse à la Conférence des délégué-es du 24 juin 2023



Pour des mesures efficaces contre l'excision des filles (MGF)

Plus de 200 millions de filles sont concernées par les MGF dans le monde. Malheureusement, les MGF sont également répandues en Suisse. Le problème est reconnu. Mais on en fait beaucoup trop peu. La protection des enfants concernés est insuffisante.

En 2020, le Conseil fédéral a adopté un rapport en réponse au postulat Rickli 18.3551 « Mesures contre l'excision », contenant des mesures contre les mutilations génitales féminines. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) soutient les activités d'information, de conseil et de prévention du Réseau suisse contre l'excision et la mise en place de points de contact régionaux. Malheureusement, la mise en œuvre de ce paquet de mesures est très lente et parfois peu efficace. Les mutilations génitales féminines sont une tradition vieille de plusieurs siècles qui ne pourra pas être éradiquée du jour au lendemain. Peu de jeunes filles ou de femmes se rendent volontairement dans un centre d'accueil pour demander de l'aide. Les personnes issues des groupes culturels concernés sont souvent occupées en Suisse par les processus d'arrivée et d'intégration et fixent leurs priorités différemment : autorisations de séjour qui compliquent souvent l'entrée dans la vie active, soucis financiers, craintes pour l'avenir, apprentissage de la langue allemande et, souvent, MGF en dernier lieu. Au quotidien, les mutilations génitales féminines ne sont pas considérées comme une problématique prioritaire. Les mesures doivent prendre en charge différemment les personnes concernées et créer un pont vers l'information.

Dans le paquet de mesures de l'OFSP, la prévention est principalement axée sur les femmes adultes concernées qui ont été mises en contact avec des personnes qui s'occupent d'elles ou d'autres personnes et qui n'ont donc pas cherché de l'aide par elles-mêmes. Pour les petites filles, qui sont elles-mêmes les plus touchées et les plus vulnérables, les mesures de protection sont trop faibles. On se fie ici presque exclusivement à la perception des enseignants et des personnes chargées de l'encadrement. Mais se rend-on compte de manière fiable qu'un enfant est maltraité à la maison ? Le remarque-t-on à temps de l'extérieur et identifie-t-on correctement un risque de mutilation génitale féminine ? Réagit-on vraiment de manière conséquente, même si l'on a seulement l'impression que quelque chose ne va pas, c'est-à-dire sans indices concrets ? Les filles ne sont pas confrontées et ce sujet tabou n'est pas abordé. La raison en est souvent la peur de surcharger l'enfant ou de se surcharger soi-même en abordant le sujet. On joue ici à la roulette russe. Ou attendons-nous des petites filles qu'elles cherchent elles-mêmes de l'aide ?

Nous devons briser cette tradition pour protéger les filles ici en Suisse ! Nous devons garantir à chaque enfant le droit à l'intégrité, même contre la vision du monde de ses parents ! La croissance continue de la population originaire de ces régions ici en Suisse renforce l'urgence de mesures d'intégration et de protection efficaces. Nous ne pouvons pas laisser la prochaine génération seule et devons déclarer la guerre à cette terrible tradition ! Nous voulons une société saine sans mutilations génitales féminines. Les enfants ont des droits et méritent d'être entendus !

Nous, le PS Migrant-es Suisse, voulons :

1. Développer le centre de consultation

Dans les centres de consultation, des expert-e-s spécialisé-e-s doivent effectuer un travail d'intégration en collaboration avec des personnes clés des pays d'origine et prendre en charge les personnes là où se situent leurs problèmes : Recherche d'emploi, rédaction de candidatures, peur de l'avenir, soucis financiers, apprentissage de la langue, traduction de lettres, information juridique et accompagnement à l'arrivée. Renforcer les filles dans leur développement grâce à différentes activités comme le sport. Ils créent ainsi un pont vers la sensibilisation. Les personnes clés viennent des pays concernés par les MGF et sont formées de manière intensive et encouragées. Elles doivent être engagées à titre permanent et ainsi, en collaboration avec les expert-es spécialisé-es, devenir une

équipe professionnelle. Cela donne une chance d'accéder à l'emploi et d'avoir une approche professionnelle des personnes.

Les centres de consultation pour le travail de prévention doivent être accessibles sur place, en dehors d'Internet, car dans la pratique, l'analphabétisme, la non-maîtrise de la langue et le manque de connaissances informatiques sont fréquents. Idéalement, ils devraient être situés en dehors des cliniques et des hôpitaux. L'information sur les centres d'accueil se propage par la bouche à oreille. L'accès est facilité par le walk-in et la mise en réseau avec l'aide à la vie quotidienne et à l'intégration.

Il faut des possibilités financières pour l'aide aux victimes, en particulier pour les filles et les femmes dont la mutilation a eu lieu dans leur première patrie avant leur arrivée en Suisse. L'intégration de ces femmes et de ces filles doit être activement soutenue. Par ce biais, le risque de poursuivre la pratique de l'excision sur ses propres filles par ignorance peut être réduit.

2. Intensifier la formation

Introduction d'une formation obligatoire dans toute la Suisse pour tous les groupes professionnels qui sont en contact intensif avec les petites filles et les femmes de ces milieux culturels. Cela comprend les médecins de famille et les pédiatres, les gynécologues, les sages-femmes, les psychologues et le personnel soignant, ainsi que tous ceux qui travaillent dans le domaine du travail social et de l'enseignement.

3. Mise en œuvre de la prévention

Lors du premier contact obligatoire au centre d'accueil, un entretien est mené avec des expertes spécialisées ainsi que des personnes clés afin de déterminer où en est la famille dans son intégration en Suisse, de quel soutien et de quelles explications elle a besoin en ce qui concerne l'excision. La thématique de l'excision est abordée avec la famille et la situation juridique en Suisse (interdiction) est expliquée. Grâce à la signature et à l'enregistrement officiel (protocole de consultation), il n'est pas possible de plaider l'ignorance en cas de circoncision effectuée ultérieurement. Les familles devraient être informées des conséquences juridiques et les circonstances atténuantes devraient être exclues.

Dans le cas de familles attirantes l'attention, les expert-es doivent pouvoir ordonner un examen médical obligatoire, qui sera répété à certains intervalles jusqu'à l'âge de 16 ans. L'examen doit être effectué par des médecins-conseils qui collaborent avec les centres d'accueil (choix limité du médecin).

4. Application des mesures obligatoires

Tous les nouveaux arrivants en Suisse en provenance de pays particulièrement touchés par les MGF doivent être inscrits spontanément par le centre d'hébergement pour requérants d'asile ou le contrôle des habitants pour un premier contact obligatoire avec des experts et des personnes clés (dans un centre d'accueil ou sur place).

Toutes les familles avec des jeunes filles de moins de 16 ans, titulaires d'un permis de séjour F, originaires de pays où le taux de MGF est particulièrement élevé, doivent être invitées poliment et une seule fois par lettre dans leur langue maternelle à prendre contact avec les centres d'accueil cantonaux ou régionaux et à convenir d'un rendez-vous. La signature et l'enregistrement officiel (protocole de consultation) permettent de ne pas plaider l'ignorance en cas d'excision pratiquée ultérieurement.

Les écoles doivent être obligées de signaler les enfants nouvellement admis de ces pays d'origine au centre d'accueil compétent pour convenir d'un premier entretien. En outre, l'existence de ces points de contact doit être signalée aux familles lors de l'entretien avec les parents. Enfin, une boîte aux lettres est installée dans chaque école pour que les enfants, indépendamment de leurs parents, puissent prendre contact avec des personnes de confiance en cas d'abus ou de violence.

Recommandation du CD : avant de prendre une décision, il serait souhaitable d'organiser une session sur les MGF avant la prochaine conférence des délégué-es afin d'approfondir le sujet.